

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (2001)
Heft: 138-140

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

• Cinq mois après les 67,2 % de oui populaires, la Suisse a officiellement déposé l'acte de ratification des "Bilatérales". Les accords n'entrent pas encore en vigueur car seule l'Autriche les a ratifiés. Le Parlement a formellement approuvé ces accords le 4 mai dernier, mais comme le chapitre sur la circulation des personnes relève aussi de la compétence de chacun des États membres, les Quinze doivent tous l'approuver. Le dossier n'est pas considéré comme prioritaire dans certains pays.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

• Selon un ancien haut responsable de la CIA, la catastrophe chimique de Schweizerhalle près de Bâle en novembre 1986 a été provoquée par la police secrète est-allemande, la



Stasi, afin de détourner l'attention de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Les autorités de Bâle-Campagne examinent cette thèse. La cause de l'incendie n'a jamais été déterminée avec certitude. Les enquêteurs n'avaient pas exclu la possibilité d'un acte criminel. Malgré l'opposition du Conseil des États, la Commission des affaires juridiques du National demande que les activités de la Stasi en Suisse soient examinées par un historien indépendant.

• La neutralité suisse évolue. La neutralité intégrale qui prévalait durant la guerre froide a été abandonnée en 1990 lorsque la Suisse s'est associée aux sanctions économiques prononcées par l'ONU contre l'Irak. Depuis, elle s'est toujours jointe aux sanctions de ce type. La neutralité s'est adaptée. Elle s'est recentrée sur les exigences du droit international qui sont



de nature strictement militaire. Le rapport du Conseil fédéral s'en félicite.

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT

• Les cheminots réagissent à l'internationalisation des chemins de fer européens qui les conduit à travailler aussi à l'étranger. Les syndicats du rail suisse, allemand, autrichien et luxembourgeois ont signé un accord.

• Après le Conseil national, le Conseil des États rejette à son tour par 31 voix contre 9 l'initiative populaire "Rues pour tous" qui veut limiter la vitesse à 30 km/h dans les localités. Louable, mais pas réalisable et trop cher ont estimé les sénateurs. Votation populaire probable en mars 2001.

INTÉRIEUR

• La situation juridique des couples homosexuels sera améliorée. Le Conseil fédéral se rend compte de la multitude des problèmes juridiques auxquels sont confrontés les couples de même sexe, notamment en ce qui concerne le droit de séjour en Suisse d'un partenaire étranger. Une loi est en préparation. Contrairement au PACS français, ce contrat ne s'adressera pas aux hétéros. Pas question pour les partenaires d'adopter un enfant ni pour les lesbiennes d'avoir recours à la procréation assistée. Il faudra trouver des solutions dans le droit de succession, le droit de bail et le domaine du devoir d'assistance, le régime "matrimonial", etc. Le projet sera prêt pour l'automne 2001.

• La Commission fédérale pour les

questions familiales préconise des allocations pour enfant uniformisées à 200 francs et un développement des prestations complémentaires. Actuellement 6 % des familles (120 000 enfants) vivent en dessous du seuil de pauvreté.

• AVS. Les veuves seraient les grandes perdantes de la prochaine révision de l'AVS. En abaissant la rente de veuve au niveau de la rente de veuf, l'économie serait de 780 millions. N'auraient droit à une pension que celles qui ont des enfants de moins de 18 ans ou qui atteindraient l'âge de 50 ans avant que leurs enfants soient majeurs. Le parti radical propose de freiner l'adaptation des rentes et d'envisager l'élévation de la retraite à 66 ou 67 ans. Le projet de révision bat de l'aile. (à suivre)

• Les coûts de la santé ont augmenté de 7 % en un an. La prime de base de l'assurance-maladie va suivre. La moyenne suisse de 212 francs en 2000 passera à 223 francs en 2001. Le canton le plus cher, Genève, passera de 320 francs par mois à 336 francs. Le canton le moins cher, Appenzell Rh. Int., passera de 133 francs à 145 francs. Les moyennes cantonales sont trompeuses, la plus chère du canton de Vaud, la Wincare passera de 320 à 349 francs.

• Les caisses-maladie snobent les vieux. Lors d'un test, dix des 33 plus grandes caisses du pays n'ont même pas répondu à la demande d'offre d'une personne âgée.

• L'aide au développement doit rapidement être augmentée à 0,4 % du PIB a estimé l'OCDE. S'il apprécie que 0,37 % du PIB soit attribué à cette aide, ce qui situe le pays bien au-dessus de la moyenne, le Comité d'aide au développement s'interroge sur la volonté de parvenir à 0,4 % comme le demande un postulat déposé par le Parlement

FONDS EN DÉSHÉRENCE

• Pour l'économiste lausannois Jean-Christian Lambelet, plus de 90 % des Juifs qui se sont présentés à la frontière pendant la Seconde Guerre mondiale ont pu entrer en Suisse. Le

de l'actualité suisse

pays a été beaucoup plus généreux que le rapport Bergier ne le laisse entendre. Le professeur diagnostique une opposition entre un discours officiel généralement dur et une pratique libérale aux frontières. Le Vaudois voit ses thèses confirmées par une étude des Archives d'État genevoises, publiée en septembre qui conclut à un taux d'accueil de 86 % en général et de 92 % pour les Juifs. Selon lui la pratique genevoise peut sans doute s'extrapoler sur le plan suisse avec une petite marge d'erreur. Du coup la Suisse aurait renvoyé 3 000 personnes et non 25 000. L'économiste en conclut que le comportement de la Suisse a été injustement sali dans le rapport Bergier.

• La Commission Bergier répond aux critiques et réfute les critiques de ses détracteurs. Elle réfute le reproche d'avoir ignoré l'étude des Archives genevoises. L'archiviste responsable a publié son rapport 15 mois après la date prévue. La Commission a préféré s'appuyer sur les recherches approfondies des Archives fédérales faisant état de 24 398 refoulements aux frontières. Ce chiffre prend en compte des réfugiés civils juifs et non juifs. Il indique le nombre de refoulements et non celui des personnes refoulées, impossible à établir, vu que nombre de réfugiés ont tenté leur chance plusieurs fois. Dans ces conditions une statistique complète n'est pas possible. En se limitant à des résultats comptables, on risque d'occulter l'implication de certains acteurs dans la machinerie nazie et de négliger les actions innombrables de ceux qui ont aidé les victimes à échapper à leurs bourreaux. Dans son rapport final attendu pour décembre 2001, la Commission Bergier affirme vouloir tenir compte des nouvelles connaissances et des critiques constructives. Elle approfondira en particulier son analyse du contexte international.

• L'avocat Judah Gribetz a présenté un plan de répartition des fonds. Le Congrès juif mondial lui donne son accord, mais il rejette les prétentions des avocats qui dépasseraient 25



millions de dollars, soit environ 2 % de la somme globale. Le plan réserve 800 millions de dollars aux victimes de l'Holocauste qui avaient des fonds dans les banques suisses avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plus de 400 millions de dollars doivent aller aux autres victimes qui ont survécu aux persécutions nazies : les anciens travailleurs de force et les réfugiés. Les versements prévus sont compris entre 250 et 2 500 dollars par personne suivant les catégories. Enfin, une Fondation du souvenir doit recevoir 10 millions de dollars.

ÉCONOMIE

La Société Industrielle suisse (SIG) a vendu 90 % de la division armes, SIG Arms, à deux investisseurs privés allemands. La vente a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Les segments vendus sont ceux des pistolets, des armes de chasse et de la production de canons de fusils. SIG cherche encore un acquéreur pour SIG Arms Hämmerli à Lenzbourg. La production de fusils d'assaut à Neuhausen est arrêtée. SIG Arms était dans le rouge. Le groupe va ainsi se recentrer sur son activité principale, les technologies d'emballage.

• Carrefour revient en Suisse. Le géant français va créer une société commune avec le groupe genevois Maus frères en reprenant 40 % du capital de sa filiale Jumbo.

• Plus de vingt entreprises suisses présentent leurs produits à la Foire internationale des machines textiles de Pékin.

• Nestlé a amélioré ses ventes consolidées de 9,5 % à 59,5 mil-

liards de francs au cours des 9 premiers mois de 2000.

STATISTIQUES

• Le renchérissement a augmenté de 1,2 % en septembre par rapport à août. Ce rebond est dû à la hausse des prix du pétrole.

• Les étrangers étaient 1,38 million (19,3 % de la population) à fin août 2000, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente.

• Le bilan des faillites des entreprises montre une hausse de 2,3 % en septembre, mais la baisse est encore de 6 % sur les 9 premiers mois. L'évolution des faillites privées est inquiétante. La hausse est de 7,7 % sur les 9 premiers mois de l'année pour un total de 3 459 cas contre 2 948 faillites d'entreprises.

SOCIÉTÉ

Berne-Montreux est sur la ligne de départ. La candidature pour les JO d'hiver 2010 a été déposée le 2 novembre. Son budget d'investissement est estimé à 113 millions, principalement financé par l'économie privée et ne nécessite pas de votation populaire.

• La carte des fréquences FM va changer en Suisse romande. La réception devrait en être améliorée.

• Unique en francophonie, une association vient à la rescousse des familles d'enfants atteints par le syndrome rarissime du "Cri-du-chat", maladie génétique causée par la perte accidentelle d'une partie du matériel du chromosome n°5. Adresse : Association "Cri-du-Chat", CP 33, CH-1485 Nuvilly.

• 60 % des Suisses admettent ne pas respecter les règles de la morale dans leur vie quotidienne. La dispute et le mensonge sont les fautes le plus souvent citées, selon un sondage réalisé pour l'Église réformée zurichoise.

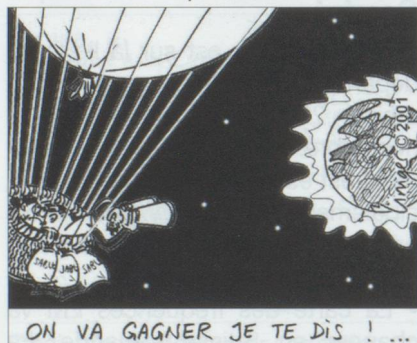
• À Zurich, une promeneuse poursuivie par un doberman s'est jetée dans la Limmat et s'est noyée. À Savigny/VD, une autre femme a été attaquée par deux terre-neuve. À Chiasso, une femme a été blessée ▶

Panorama

► au visage par un pitbull qui a aussi tué un de ses yorkshire-terriers. À Saint-Gall, une fillette de onze ans a été attaquée par une meute de huit



bergers allemands. Il est évident que des lois sur les chiens de combats doivent rapidement être édictées. Bâle a décidé de soumettre la détention de ces animaux à autorisation et à l'obligation de marquer les canidés dangereux avec des micropuces. À Winterthur, les propriétaires ayant suivi un cours de dressage lors de la première année passée avec leur canidé préféré seront exemptés de la moitié de l'impôt sur les chiens.



• Châteaux-d'Oex Tourisme et le Centre alpin international des ballons à air chaud, pour commémorer le tour du monde en ballon du Bretling Orbiter III, vont créer le Piccard-Jones Trophy. La première édition est agendée entre le 1^{er} et le 21 mars et les concurrents, 2 ou 3 par équipe, devront parcourir un minimum de 100 km. La plus longue distance remportera la palme (www.chateau-doex.ch/piccard-jones.htm).

SCIENCES

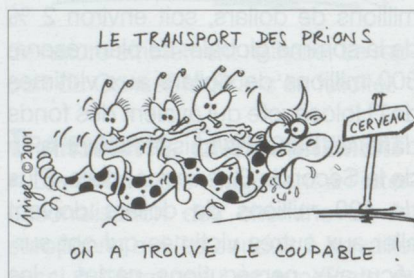
• L'inauguration d'une maison suisse de la technologie à Boston (SHARE pour Swiss House for Advanced Research and Education) dans le nouveau consulat suisse se veut un lieu de rencontres et d'échanges helvético-américain ainsi qu'une structure pour ramener au bercail les "exi-

lés" suisses d'outre-Atlantique.

• L'Institut suisse de sérologie Berna a reçu l'autorisation de l'Office fédéral de la santé publique de commercialiser en Suisse le spray nasal qui permet de se prémunir contre la grippe et évite l'injection.

• Le département de génie civil de l'EPFL et le ministère français de l'Équipement et des Transports ont présenté à Paris le projet de dirigeable pressurisé, de 200 m. de haut et de 100 m. de large. Il pourrait par sa capacité d'emport révolutionner le transport de charges lourdes, encombrantes et indivisibles.

• Mis au point en Suisse avec la collaboration de l'université de Lausan-



ne, un vaccin antitabac neutralise la nicotine inhalée par l'organisme. Les chercheurs espèrent le mettre sur le marché d'ici 5 ans.

• Des chercheurs zurichois sont sur la piste du prion. Le professeur de neuropathologie Adriano Aguzzi a d'abord découvert que le transport vers le cerveau des prions infectueux obéit au signal de certaines cellules. Sur les souris, ce transport a pu être interrompu. Il pourrait servir de base à la découverte de traitements contre la maladie de Creutzfeld-Jacob avant que celle-ci ne se déclare. Les chercheurs zurichois ont aussi découvert que les prions infectueux se lient au plasminogène tandis que les prions sains sont insensibles à cette protéine du sang. Cette découverte pourrait permettre le développement de nouvelles méthodes de dépistage plus simples et plus sensibles que les tests actuels.

NATURE

Par un accord avec le gouvernement du Jura, la chimie bâloise (BCI) s'engage à assainir la décharge de Bonfol dans les meilleurs délais. 114 000 tonnes de déchets chimiques y ont été déversés, solvants,

médicaments et colorants. Le prix de l'assainissement atteindra 200 millions de francs.

• Le Fonds national suisse va consacrer 15 millions de francs à un programme de recherche sur les bouleversements dans l'arc alpin sous l'influence notamment des changements climatiques.

• Deux nouveaux cas de "vache folle" ont été découverts en octobre en Suisse. L'une est née dans le canton d'Obwald, l'autre dans celui de St-Gall, après l'interdiction d'affouragement avec des farines animales en 1990 et le renforcement des mesures en 1996.

ÉVÉNEMENTS CULTURELS

• Le romancier valaisan, Maurice Zermatten* a fêté ses 90 ans. Pas moins de 15 prix ont émaillé sa carrière, mais le Grand Prix de l'Académie française pour le rayonnement de la langue obtenu en 1974 lui tient particulièrement à cœur.

• L'écrivain soleurois Peter Bichsel a obtenu le prix européen de l'essai "Charles-Veillon" de 36 000 francs, pour son livre *Alles von mir gelernt, Kolumnen 1995-1999*.

• Construites il y a plus de 1 800 ans, les grandes mosaïques de Vallon/FR sont maintenant abritées par un musée. La plus grande fait 97 m². Le musée offre un volume de 4 970 m³. Outre des salles d'exposition et une salle multimédia, il dispose d'un café-restaurant et d'une terrasse.



• Expo. 02. Le panorama de la bataille de Morat pourrait être le clou de la manifestation. Budget : 25 millions de francs. Elle serait disposée dans le monolithe conçu par Jean Nouvel.

* Décédé en février 2001

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses